

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 32274

présenté par

M. Viala, Mme Levy, M. Nury, M. Door, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Valentin, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Hetzel, Mme Bonnivard, Mme Corneloup, M. Pauget, M. Le Fur, M. Masson, Mme Kuster, M. Cinieri, M. Viry, Mme Trastour-Isnart, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Poletti, M. Gosselin, M. Jean-Claude Bouchet et M. Pierre-Henri Dumont

-----

**ARTICLE 55**

I. – À l'alinéa 6, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« dix ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 14, substituer au mot :

« quinquennale »

le mot :

« décennale ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 18, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« dix ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin que le système des retraites soit davantage adapté à la durée du cycle économique, le présent amendement prévoit un pilotage sur 10 ans au lieu de 5 ans.